

TAXES MENAGES 2019

L'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle ayant été adopté avant le 1^{er} octobre 2018, la commune existe fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2019. Lors du conseil municipal du 26 mars 2019 les élus ont ainsi pu fixer les taux d'imposition annuels des taxes ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti).

Une harmonisation de la politique d'abattements facultatifs sur les bases pour la taxe d'habitation

Suite à la création de la commune nouvelle, la politique d'abattements facultatifs sur les bases de la taxe d'habitation, qui existait sur la commune de Les Marches, a été étendue à l'ensemble du territoire de Porte-de-Savoie.

Tous les habitants de la commune bénéficient donc, pour leur résidence principale, des abattements suivants sur leur base d'imposition :

- Abattement général de base : 12%
- Abattement pour charges de famille de 1 à 2 enfants : 10%
- Abattement pour charge de famille de 3 enfants : 25%

Des taux harmonisés

La première année qui suit la création d'une commune nouvelle, les taux d'imposition sont fixés en prenant en compte les taux moyens pondérés de chaque taxe.

Les taux votés par le conseil municipal sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 7.11%
- Taxe sur le foncier bâti : 12.95 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 48.97 %

Une application progressive des taux pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti

La commune s'est engagée dans un processus d'intégration fiscale qui vise à harmoniser progressivement les taux des deux communes historiques.

Pour la taxe d'habitation, le taux moyen pondéré sera applicable à l'ensemble des foyers fiscaux en 2020.

	2019	2020
Les Marches	6.9 %	7.11 %
Francin	7.6 %	7.11 %

Pour la taxe sur le foncier non bâti, le taux moyen pondéré sera progressivement mis en place et appliqué à l'ensemble des foyers fiscaux en 2022.

	2019	2020	2021	2022
Les Marches	51.2 %	50.4 %	49.7 %	48.97 %
Francin	41.2 %	43.8 %	46.4 %	48.97 %

En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, le taux moyen pondéré de 12.95 % est applicable dès 2019.